



=====

**SYNDICAT MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE-SAILLANS**  
**(S.M.P.A.S EAU & ASSAINISSEMENT)**

=====

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 12

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 12

Le douze juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heure, le comité syndical, est convoqué, et se réunira en salle du conseil municipal de la Mairie de Mirabel et Blacons, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

Date de convocation : 5 juillet 2022

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 12

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS** : Jean Philippe ROCHE, Sylvain FRANCOIS, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS** : Jean-Paul DEVILLE, Denis MARLHENS, Denis BENOIT

**ABSENTS EXCUSES** : Sébastien CHOUPAS

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Denis BENOIT

**Objet : Vente véhicule CADDY**

**N°2022-07-12-05**

Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil syndical en date du 26 juin 2020 donnant au Président délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de l'assemblée communale,

Considérant que le véhicule à une valeur supérieure à 4 600€,

Considérant l'état et l'âge du véhicule, dont la date de première mise en circulation est le 25 septembre 2014,

Considérant l'offre de reprise du véhicule, pour destruction, immatriculé DK 889 JP, formulée par la société SAVAL SAS domiciliée ZAC BRIFFAUT EST, avenue M.R. Simonet, Valence (26 000), reçue au syndicat le 24 juin 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical :

- DECIDE de céder, le lot composé du véhicule VOLSWAGEN CADDY immatriculé DK 889 JP au prix de 6 500 € TTC à la société SAVAL SAS domiciliée ZAC BRIFFAUT EST, avenue M.R. Simonet, Valence (26 000),
- DIT que cette recette sera portée au budget principal 61100 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,

Mirabel et Blacons, le 13/07/2022

Le Président

**Gilles MAGNON**

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le :

et publication le : 13/07/2022

Le Président

